

d'existence du PDIF à l'éducation des trappeurs\*. Le but était d'améliorer la technique, de former des instructeurs, de conscientiser les trappeurs autochtones au marché de l'avenir et d'uniformiser autant que possible l'éducation des trappeurs dans tout le Canada. L'évaluation de 1991 a confirmé la valeur de la formation des trappeurs, surtout dans le cas des nouveaux.

Le MAINC a organisé une série de cours pilote sur les techniques de piégeage à l'intérieur de neuf territoires de compétence distincte et lancé des projets pilotes de remplacement des pièges dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et à Terre-Neuve. Un échange de pièges semblerait être la meilleure façon de remplacer les pièges à mâchoires. Par exemple, le programme d'échange de pièges du PDIF a permis d'éliminer, à Terre-Neuve et au Labrador, 883 pièges à mâchoires en acier et de mettre à leur place 629 pièges non cruels.

Le récit d'un témoin a permis au Comité de constater qu'il est important d'envoyer les nouveaux pièges avec des directives : les habitants de la Baie James qui ont reçu les premiers pièges Conibear avec leurs chaînes, sans explication, ont cru tout naturellement qu'il s'agissait de poids destinés aux filets à mailles.

Selon l'évaluation de 1991, les groupes autochtones n'en feraient pas assez pour s'assurer que leurs trappeurs sont conscients d'une part, de la menace que le projet de règlement de la CE laisse planer sur leur gagne-pain et d'autre part, de la nécessité d'adopter de nouvelles techniques.

Par leur témoignage, les représentants des organismes autochtones ont confirmé au Comité permanent qu'il existe, au sein des collectivités autochtones de tout le pays, un manque d'information considérable pour ce qui touche les techniques de piégeage sans cruauté et les conséquences des propositions de la CE pour les trappeurs autochtones.

On ne semble pas très bien savoir qui doit s'assurer que les trappeurs disposent de la formation et des informations nécessaires pour s'adapter aux changements qui découleraient des dispositions européennes. Une des difficultés provient peut-être du fait que le PDIF a été mis en place à un moment où le Règlement de la CE n'était pas en vigueur, de sorte que le programme n'était pas précisément conçu pour en neutraliser les effets sur le plan de la mise en marché. Les dispositions de la CE ont changé la formation et d'autres questions prioritaires en cours de route. Nous essayons encore tant bien que mal de nous y adapter.

---

\* *Ibid.*, p. 38.